

Date : 4 avril 2023

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Directeur Accompagnement à l'Autonomie

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Adjoint au Directeur de l'Accompagnement à l'Autonomie

Grade et filière	ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ou ATTACHE PRINCIPAL ou ATTACHE HORS CLASSE / ADMINISTRATIVE ou INGENIEUR EN CHEF / TECHNIQUE
------------------	--

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique :

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Accompagnement à l'Autonomie			1, Rue Joseph Tissot	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- La Direction Générale des Services Départementaux
- L'ensemble des services du Pôle Solidarités
- L'ensemble des Pôles
- La Mission Evaluation, Organisation et Pilotage
- La Direction Communication
- La Direction du Développement des Ressources Humaines et des Relations Sociales

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? **OUI**
Nombre de personnes encadrées : environ 127

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? **OUI**
Après des chefs de services

B) Relations externes :

- Les services de l'Etat
- L'Agence Régionale de Santé
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- Les élus locaux
- Les partenaires institutionnels du Conseil Départemental
- Les associations et établissements œuvrant en direction des Personnes âgées et handicapées

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous la responsabilité du Directeur de l'Accompagnement à l'Autonomie, exerce en complémentarité avec ce dernier la responsabilité technique, administrative, opérationnelle et financière des missions de sa Direction.

A ce titre :

- favorise une dynamique managériale de coopération, d'efficacité et de responsabilisation,
- participe au développement de la politique départementale en faveur des personnes âgées et handicapées,
- anime les rapports de transversalité et le partenariat,
- apporte un appui aux services de la Direction.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

Sous la responsabilité et aux côtés du Directeur,

1) Pilote et anime les services de la direction en favorisant une dynamique managériale de coopération, d'efficacité et de responsabilisation :

- représente, le cas échéant, le Directeur dans certaines instances décisionnelles ou de concertation, assure son remplacement lors de ses absences,
- participe à la définition des orientations stratégiques et des priorités,
- encourage et organise la bonne transversalité des actions conduites, au sein des Services, entre les huit Services de la Direction, avec les autres Directions et missions du Pôle Solidarités, et avec les autres Pôles,
- participe à la conduite, à l'animation et à l'évaluation des projets relatifs aux politiques de la Direction et à ce titre :
 - facilite l'arbitrage en fonction des enjeux, des coûts et des délais,
 - anime le dialogue entre les services,
 - coordonne les méthodes de travail de plusieurs services : à ce titre, il construit des outils de suivi et de pilotage des principales actions de la direction ; il supervise et accompagne les services dans la mise en œuvre de ces outils.
- optimise les moyens et ressources nécessaires aux missions : à ce titre, il contribue à l'élaboration du budget de la direction et en supervise l'exécution en lien avec la Mission Aide au Pilotage (MAP) du Pôle Solidarités : en lien avec chaque service, il

contribue à l'élaboration de tableaux de suivi d'activité, veille à leur alimentation, coordonne leur exploitation et synthétise les données en vue de leur communication,

- est amené à porter des projets transversaux et des dossiers stratégiques dont il assure le management opérationnel et l'évaluation,
- retransmet et traduit dans l'action de la Direction les orientations des élus, assure une veille stratégique, donne des impulsions, identifie des pistes d'actions nouvelles,
- participe au dialogue social interne et à la gestion des ressources humaines de la Direction,
- anime des commissions ou groupes de travail internes et externes, participe au management opérationnel des services et équipes ; il coordonne et répond aux sollicitations exprimées par le Président du Conseil Départemental, les élus, le Directeur Général des Services Départementaux, le Directeur Général Adjoint Solidarités, sous l'autorité du Directeur Action médico-sociale territorialisée.

2) Participe au développement de la politique départementale en faveur des personnes âgées et handicapées :

- contribue au développement des politiques départementales de prévention de la perte d'autonomie et de prises en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées ; construit et utilise différents outils (benchmarking, analyse de données, évolutions démographiques, sociales et sociétales etc.), pour anticiper, proposer et accompagner des évolutions d'organisation ou de politiques publiques,
- participe à la mise en œuvre des politiques départementales de l'Autonomie à domicile et en établissement, en favorisant la notion de parcours, d'inclusion et d'autodétermination, en tout point du territoire départemental,
- participe à la conduite, à l'animation et à l'évaluation des projets relatifs aux politiques de la Direction et à ce titre :
 - facilite l'arbitrage en fonction des enjeux, des coûts et des délais,
 - anime le dialogue entre les Services,
 - coordonne les méthodes de travail entre plusieurs services,
- participe à l'élaboration, à l'actualisation et l'évaluation du schéma départemental des personnes âgées et handicapées,
- contribue, avec le DGAS et le Directeur, à affirmer la position de chef de file du Département sur les politiques du champ de l'Autonomie, vis-à-vis des partenaires locaux et des instances nationales,
- assure, en lien étroit avec la chargée de mission Autonomie, l'organisation des réunions du Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie (CDCA) et le suivi de la Conférence des Financeurs départementale métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de l'habitat inclusif,
- en lien avec la MAP, est garant de l'élaboration et de l'utilisation des outils de pilotage de la Direction.

3) Anime les rapports de transversalité et le partenariat :

- participe aux comités de direction du Pôle Solidarités,
- fluidifie la circulation de l'information, favorise la transversalité, les approches croisées et le « travailler ensemble » entre les différents services de la Direction,

- appuie le directeur dans les relations du Département avec l'ARS dans le secteur médico-social et la CNSA ; consolide l'analyse des évolutions de l'offre sanitaire au regard de l'offre médico-sociale,
- participe au développement du partenariat et de la coordination des acteurs du champ social, médico-social, et sanitaire intervenant auprès des personnes âgées et handicapées sur les territoires,
- assure le suivi des relations avec les partenaires dans le champ de la Dépendance et du Handicap,
- participe à la politique de contractualisation menée par le Conseil Départemental,
- contribue au travail en mode projet : à la demande du DGAS, conduit des projets transversaux impliquant d'autres services du Pôle Solidarités.

4) Apporte un appui aux services de la Direction et favorise la circulation de l'information entre eux :

- assure un appui technique permanent aux chefs de services dans la conduite de leurs missions et sur les aspects administratifs, budgétaires et financiers, ou dans le domaine des marchés publics,
- aux côtés du Directeur et de la chef du service Droits et Orientations, assure l'animation des instances du GIP MDPH : Commission des Droits et de l'Autonomie, Commission Exécutive,
- assure le suivi et la supervision de la gestion du GIP MDPH (budget, gestion administrative et financière des agents directement employés par le GIP etc.),
- assure en transversalité la mise en œuvre opérationnelle de la Maison de l'Autonomie.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Déplacements sur le territoire

- la MDPH est un GIP doté de la personnalité morale, présidé par le Président du Conseil Départemental, qui en assure la tutelle administrative, dont le directeur est le Directeur de l'Accompagnement à l'Autonomie, et qui est intégré dans son fonctionnement au Service Droits et Orientations de la direction.

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES
Être force de proposition et conseiller la direction générale / les élus sur la mise en œuvre des politiques publiques
Traduire les orientations et priorités politiques en plans d'action ou en projets, incluant des scénarii
Élaborer des stratégies de négociation, de mobilisation et d'adhésion face aux enjeux et aux acteurs en présence
Évaluer les effets des impacts d'une politique publique au regard des objectifs et des critères de résultat définis en amont
Effectuer les arbitrages en fonction des enjeux, des coûts, des risques et du résultat attendu
Garantir la cohérence de la préparation du budget et la régularité de l'exécution du budget
Coordonner, contrôler et évaluer les activités d'un ou de plusieurs directions / services
Organiser et garantir le travail en transversalité
Animer le dialogue et la concertation au sein d'une direction, d'un service
S'adapter en permanence aux évolutions conjoncturelles, stratégiques et organisationnelles
Décliner et garantir la bonne mise en œuvre des politiques RH dans les directions / services
Piloter et animer le travail en réseau et le partenariat
Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
Initier et faire aboutir un projet de changement faisant intervenir des acteurs ayant des intérêts divergents
S'adapter en permanence aux évolutions conjoncturelles, stratégiques et organisationnelles
Anticiper et s'adapter en permanence aux évolutions de l'environnement (politique, réglementaire, socio économique, etc.) du secteur ou du domaine
Faire émerger des partenariats nouveaux et innovants
Connaître les publics et leurs besoins (problématiques, enjeux d'accompagnement...)
Prendre en compte le bien-être des professionnels
Co-construire et faire émerger des objectifs communs avec les partenaires en lien avec les évolutions du secteur et de la réglementation
Savoir rendre lisible les enjeux et les attendus